

Les immigrés en Bretagne : une population en forte mutation

En 2011, la Bretagne compte 93 300 immigrés représentant 2,9 % de sa population. Cette proportion est faible comparée à la moyenne nationale (8,7 %) mais le nombre d'immigrés résidant en Bretagne est en forte progression puisqu'il a doublé en douze ans.

Les Britanniques constituent maintenant la première origine des immigrés en Bretagne, devant les Marocains, les Portugais et les Turcs.

Très récemment, l'origine géographique des immigrés s'est largement diversifiée en Bretagne avec un accroissement important d'immigrés en provenance des pays de l'est de l'Europe, d'Asie et de l'Afrique subsaharienne.

Britanniques exceptés, les immigrés constituent une population plus jeune que la population bretonne dans son ensemble.

Les immigrés en Bretagne présentent des profils diversifiés selon l'âge mais aussi vis à vis de l'emploi.

Auteur : Insee

La notion d'immigré est quelquefois confondue avec celle d'étranger, alors que ces deux concepts ne sont pas identiques. Un immigré est une personne née de nationalité étrangère à l'étranger. Ainsi, ne sont pas considérées comme immigrées les personnes qui, nées françaises à l'étranger, choisissent de s'installer en France. Il en va de même pour les personnes nées en France de nationalité étrangère, principalement des descendants d'immigrés.

Au gré d'un changement de nationalité, le statut d'étranger peut évoluer au cours d'une vie alors que celui d'immigré s'avère définitif, sauf en cas de retour au pays d'origine. On distingue deux modes d'acquisition de la nationalité française : d'une part par déclaration à la suite d'événements personnels, essentiellement en raison du mariage avec un ressortissant français et d'autre part par décision de l'autorité publique, par naturalisation (*encadré*).

Un tiers des immigrés vivant en Bretagne sont devenus Français

En Bretagne, près de 36 % des immigrés ont acquis la nationalité française et ne sont donc plus étrangers (*figure 1*). Si cette part est inférieure à la moyenne nationale (41 %), l'écart tient en grande partie à une présence plus importante d'immigrés établis depuis peu de temps en Bretagne.

En effet, la proportion d'immigrés de nationalité française augmente avec la durée de séjour en France. Elle est donc plus importante dans les territoires où l'immigration est ancienne. Cependant, à durée de présence égale sur le territoire national, les immigrés résidant en Bretagne sont plus enclins à opter pour la nationalité française : dans la région, plus de la moitié des

immigrés deviennent Français au bout de 15 ans de présence en France, contre 20 ans en moyenne nationale (*figure 2*). Ce constat s'observe malgré le nombre important d'immigrés d'origine britannique qui conservent la plupart du temps leur nationalité d'origine.

Par ailleurs, l'acquisition de la nationalité française est également répandue chez les non-immigrés d'origine étrangère. En Bretagne, on dénombre environ 12 600

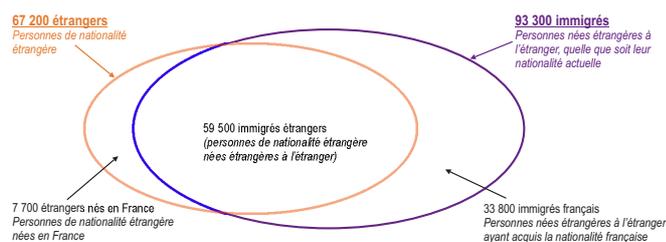
personnes nées en France de nationalité étrangère, dont 4 900 ont, depuis leur naissance, acquis la nationalité française.

Un nombre d'immigrés toujours faible mais en forte progression

En 2011, la Bretagne compte 93 300 immigrés, représentant 2,9 % de la population. Après la Basse-Normandie (2,8 %), cette part est la plus faible de toutes les régions

1 93 300 immigrés et 67 200 étrangers en Bretagne

Répartition suivant le statut et la nationalité



Source : Insee, recensement 2011

2 Les immigrés résidant en Bretagne plus enclins à demander la nationalité française

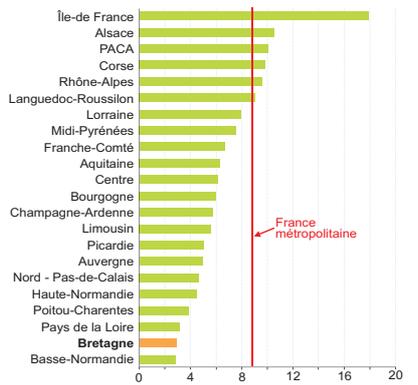
Part des immigrés Français par acquisition en Bretagne selon la durée de présence en France



Source : Insee, recensement 2011

3 Région à plus faible implantation d'immigrés après la Basse-Normandie

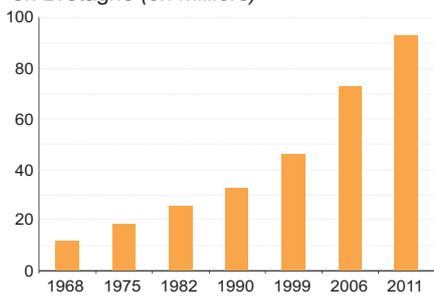
Répartition des régions suivant leur proportion d'immigrés (en %)



Source : Insee, recensement 2011

4 Doublement de la population immigrée depuis 1999

Évolution du nombre d'immigrés en Bretagne (en milliers)



Source : Insee, recensements de la population

françaises (figure 3). Elle se situe très en-deçà de la moyenne de France métropolitaine (8,7 %) et a fortiori du taux observé en Île-de-France (17,9 %).

Le nombre d'immigrés a cependant doublé en Bretagne depuis 1999 (figures 4 & 5), tandis que la population régionale a progressé de 11 %.

Sur une période plus récente, entre 2006 et 2011, la population bretonne a augmenté de 4 % contre 28 % pour la population immigrée vivant en Bretagne. Ce taux est le plus élevé des régions de métropole (9 % en moyenne). Ce constat est à la fois le reflet de la forte attractivité que la région a connue depuis le début des années 2000, mais également de la très faible implantation de la population immigrée avant cette date : sur des volumes relativement faibles, les taux d'évolution sont mécaniquement importants.

Sur la période 2006-2011, l'accroissement du nombre d'immigrés contribue en effet à hauteur de 15 % à la hausse de la population bretonne contre 26 % en France métropolitaine. De même, la Bretagne représente seulement 4 % de la croissance du nombre d'immigrés en France mais 7 % de l'augmentation de la population totale française. Les immigrés présents en Bretagne sont souvent d'installation récente : ils sont présents en France depuis moins de 5 ans pour 30 % d'entre eux et depuis moins de 10 ans pour la moitié d'entre eux (contre respectivement 13 % et 30 % pour la métropole).

Cette dynamique influe naturellement sur les profils des immigrés dans la région.

Forte progression de la population originaire de l'Afrique subsaharienne

À l'échelle continentale, les immigrés d'origine européenne restent les plus nombreux en Bretagne, principalement en raison de la présence d'une importante communauté britannique (figure 7). En France, ce sont les ressortissants du continent africain qui sont les plus représentés parmi la population immigrée. Cette différence tient en partie au fait qu'à l'époque des principales vagues d'immigration des ressortissants du Maghreb, la Bretagne, alors faiblement dotée en industries, ne constituait pas une destination privilégiée pour ces migrants. En revanche, dans la région, l'immigration en provenance d'Afrique subsaharienne, souvent plus récente, représente quasiment le même poids qu'au niveau national.

Par ailleurs, un quart de la population immigrée est originaire des autres continents (Asie, Amérique et Océanie).

Entre 1999 et 2011, le doublement du nombre d'immigrés modifie peu la structure par continent d'origine (figure 6). Les Européens sont toujours majoritaires et leur nombre s'accroît. Le seul changement notable concerne l'augmentation de la part des personnes originaires d'Afrique. Celle-ci résulte de la forte progression de la population d'Afrique subsaharienne, souvent en provenance de pays ayant un faible indice de développement humain. La population originaire du Maghreb s'accroît à un rythme moindre.

Cependant, cette quasi stabilité de la répartition des immigrés par continent

Les conditions d'obtention de la nationalité française

La nationalité est le lien juridique donnant à un individu la qualité de citoyen d'un État. Il existe deux modalités d'accès à la nationalité française : l'attribution (à la naissance) et l'acquisition (au cours de sa vie).

L'attribution de la nationalité française se fait selon deux critères : la filiation (droit du sang) et le double droit du sol (être né en France de parents nés en France) :

- ◆ par le « **droit du sang** » : est français tout enfant dont au moins l'un des deux parents est français ;
- ◆ par le « **droit du sol** » : un enfant né en France d'un parent étranger lui-même né en France est français de naissance (« double droit du sol »). Pour l'enfant né en France de parents étrangers nés à l'étranger, la nationalité française lui revient automatiquement et de plein droit à sa majorité (« droit du sol simple différé ») s'il réside en France à cette date, et s'il a eu sa résidence habituelle en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins 5 ans depuis l'âge de 11 ans. Avant sa majorité, il peut acquérir la nationalité sur demande de ses parents (entre 13 et 16 ans), ou sur demande personnelle (entre 16 et 18 ans), avec des conditions de durée de résidence en France.

L'acquisition par la procédure de naturalisation et par le mariage :

- ◆ par la procédure de « **naturalisation** » : un étranger majeur,

résidant habituellement sur le sol français depuis au moins cinq ans, peut demander à être naturalisé. La décision est prise de façon discrétionnaire par l'administration qui peut refuser la naturalisation même si les conditions sont réunies. La durée de résidence peut être réduite à deux ans si le demandeur a accompli avec succès deux années d'études dans un établissement d'enseignement supérieur français ou s'il a rendu, ou peut rendre, « des services importants à la France » ;

- ◆ par le **mariage** : depuis la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, un étranger uni à un conjoint français depuis quatre ans, et justifiant d'une communauté de vie affective et matérielle réelle, peut demander à acquérir la nationalité française par déclaration. Le délai est porté à cinq ans lorsque le demandeur ne justifie pas avoir résidé de manière ininterrompue pendant au moins trois ans en France à compter du mariage ou, en cas de résidence à l'étranger, lorsque son conjoint français n'était pas inscrit au registre des Français établis hors de France. Le demandeur doit également avoir un niveau de connaissance de la langue française suffisante, « selon sa condition ». Il ne doit pas avoir subi de condamnation pénale pour un crime ou un délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou un acte de terrorisme, ni avoir été condamné à une peine d'au moins 6 mois de prison sans sursis.

DRJSCS

Source : Anne Morillon - Collectif Topik

s'accompagne de nets changements au niveau des pays d'origine.

Les Britanniques deviennent les plus nombreux...

À l'échelle des nationalités, ce sont les Britanniques qui, avec 15 % des effectifs, constituent la première origine des immigrés vivant en Bretagne. Ceci étant, ils sont encore davantage présents en Poitou-Charentes (24 % de la population immigrée totale), dans le Limousin (18 %) et en Basse-Normandie (17 %). Leur région de plus forte implantation est toutefois l'Île-de-France : elle regroupe 13 % des expatriés britanniques mais ces derniers n'y représentent qu'1 % de la population immigrée.

Contrairement aux autres immigrés plus présents à proximité des grands pôles d'emplois, les Britanniques sont principalement installés dans les zones rurales du centre Bretagne. Ils y représentent parfois une part importante de la population : jusqu'à 20 % à Langoëlan, dans le Morbihan.

Les immigrés originaires du Royaume-Uni sont plus âgés que la moyenne, nombre d'entre eux arrivant en Bretagne après 50 ans. Près de la moitié (46 %) est constituée de retraités auxquels il est possible de rajouter 18 % d'autres inactifs (femmes ou hommes au foyer, personnes n'ayant jamais travaillé,...). Cependant, un quart (26 %) des Britanniques exerce un emploi et 5 % se déclarent au chômage.

En 1999, le Royaume-Uni se situait au deuxième rang des pays de naissance des immigrés installés en Bretagne avec 9,9 % des effectifs. Il se positionnait juste derrière le Maroc (10 %) et devant le Portugal (9,4 %). Depuis, le nombre d'immigrés britanniques a triplé, passant de 4 500 à 13 800 individus et il représente désormais 15 % des immigrés en Bretagne (figure 8). Avec une progression de près de 10 % en moyenne chaque année, le Royaume-Uni contribue pour 20 % à l'augmentation totale du nombre d'immigrés depuis 1999, soit trois fois plus que le Maroc ou le Portugal.

Depuis 2008, le taux de change de la livre par rapport à l'euro est cependant moins favorable aux expatriés britanniques. Le nombre d'arrivants a ainsi atteint son apogée en 2007 et diminue depuis. Il est également possible que certains immigrés britanniques aient regagné leur pays d'origine. Le nombre de Britanniques en Bretagne semble ainsi se stabiliser sur la période la plus récente et leur part dans la population immigrée est en baisse entre 2006 et 2011.

...devant les Marocains

En 2011, la Bretagne compte près de 8 000 immigrés originaires du Maroc. Ils constituaient la première origine présente en Bretagne en 1999 et sont la deuxième actuellement derrière les Britanniques. Le nombre de Marocains ne cesse de progresser depuis 1968, avec une accélération des arrivées depuis 1999, mais moindre que les Britanniques (figure 9). Les hommes sont largement majoritaires parmi les personnes âgées de plus de 30 ans.

L'immigration portugaise est également ancienne en Bretagne. Les Portugais étaient ainsi les plus nombreux dans les années 70 et 80. L'immigration portugaise connaît un regain limité sur la période récente. En France, dans un contexte où l'immigration d'origine européenne se renforce, le Portugal est la première origine en 2012 avec 8 % des arrivées.

L'immigration turque n'est pas non plus récente en Bretagne, mais elle s'est notablement accélérée depuis 1999. La Turquie est désormais la quatrième origine la plus présente en Bretagne, devant l'Algérie.

Une importante et très récente immigration en provenance de Roumanie, de Russie et de Chine

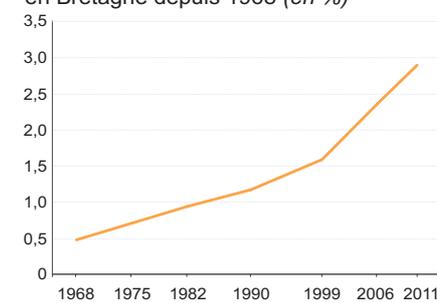
Très récemment, l'origine géographique des immigrés s'est fortement diversifiée en Bretagne. Elle s'élargit désormais bien au-delà des zones traditionnelles que sont l'Europe de l'Ouest et le bassin méditerranéen.

Ainsi, d'une part, la Bretagne enregistre une forte progression d'immigrés originaires de pays de l'est de l'Europe ou d'Asie, peu représentés jusqu'en 1999. La population originaire de Roumanie, de Russie ou de Chine a augmenté d'environ 1 500 personnes pour chacun de ces pays, ce qui correspond à des progressions annuelles de 13 % pour la Roumanie, de 16 % pour la Russie et de 19 % pour la Chine.

D'autre part, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, souvent peu présents en 1999, connaissent également un

5 Une croissance plus rapide de la proportion d'immigrés depuis 1999

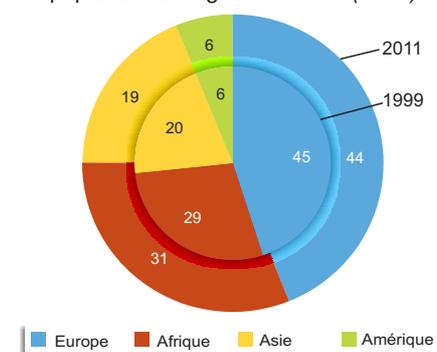
Évolution de la proportion d'immigrés en Bretagne depuis 1968 (en %)



Source : Insee, recensements de la population

6 Le doublement de la population immigrée en modifie peu la structure

Évolution de la structure par continent de la population immigrée bretonne (en %)



Source : Insee, recensements 1999 et 2011

7 Des immigrés principalement originaires d'Europe

Répartition des immigrés suivant leur lieu de naissance

Lieu de naissance	Bretagne		France
	Nombre d'immigrés	Proportion parmi l'ensemble des immigrés (en %)	Proportion parmi l'ensemble des immigrés (en %)
Europe	40 836	44	38
dont : Royaume-Uni	13 760	15	3
Afrique	28 927	31	44
dont : Maroc, Algérie, Tunisie	14 627	16	28
Asie	17 811	19	15
dont : Turquie	5 965	6	4
Amérique	5 601	6	4
Océanie	150	0	0
Ensemble	93 325	100	100

Source : Insee, recensement 2011

Cadrage général et évolutions récentes

8 15 % des immigrés sont originaires du Royaume-Uni

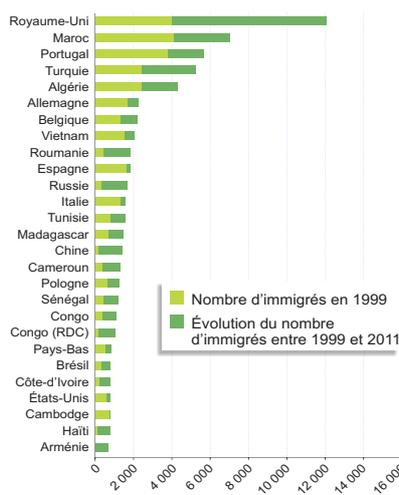
Les pays de naissance des personnes vivant en Bretagne et nées à l'étranger

Pays de naissance	Immigrés	Part du total des immigrés (en %)
Royaume-Uni	13 760	14,7
Maroc	7 990	8,6
Portugal	6 460	6,9
Turquie	5 970	6,4
Algérie	4 870	5,2
Allemagne	2 560	2,7
Belgique	2 530	2,7
Viêt Nam	2 340	2,5
Roumanie	2 090	2,2
Espagne	2 090	2,2
Russie	1 880	2,0
Italie	1 780	1,9
Tunisie	1 760	1,9
Madagascar	1 690	1,8
Chine (République Populaire)	1 560	1,7
Cameroun	1 440	1,5
Pologne	1 390	1,5
Sénégal	1 360	1,5
Congo (République)	1 270	1,4
Congo (République Démocratique)	1 210	1,3

Source : Insee, recensement 2011

9 Forte augmentation de l'immigration britannique depuis 1999

Nombre d'immigrés par pays d'origine en 1999 et évolution 1999-2011



Lecture : ce graphique représente le nombre d'immigrés présents en Bretagne en 1999 (en vert clair) et l'augmentation de ce nombre entre 1999 et 2011 (en vert foncé), soit, au total, le nombre d'immigrés présents en 2011.

Source : Insee, recensements 1999 et 2011

accroissement conséquent, tels le Cameroun, le Sénégal ou le Congo. Parallèlement, le nombre d'immigrés issus de pays tels que l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne ou l'Italie a peu progressé sur la période.

Une immigration qui se renouvelle

De par l'accélération récente de l'immigration en Bretagne, la région accueille des immigrés arrivés depuis peu dans le pays (figure 10). Ainsi, 56 % des immigrés vivant en Bretagne sont en France depuis moins de 20 ans et 40 % depuis moins de 10 ans, contre respectivement 38 % et 23 % pour l'ensemble des immigrés résidant en France métropolitaine.

Plus d'un tiers des immigrés chinois, roumains ou russes sont arrivés en France depuis moins de cinq ans. L'immigration britannique en France est un peu plus ancienne (entre 5 et 10 ans). À l'opposé, les immigrés portugais, espagnols et italiens sont, pour la plupart, installés en France depuis plus de 30 ans.

Si les différentes vagues d'immigration en France ont touché la Bretagne avec une moindre ampleur, il est toutefois possible de reconstituer, pour la région, des traits marquants de son histoire migratoire (cf. encadré). En 1968, ce sont les immigrés espagnols qui sont de loin les plus présents dans la région, avec les Italiens (figure 11). Entre 1968 et 1975, les importantes arrivées d'immigrés en provenance du Portugal font de ce pays le plus représenté en Bretagne. À la même époque, le poids des immigrés originaires du Maroc progresse également assez fortement. Enfin, à partir de 1990, les Britanniques deviennent de plus en plus présents.

Entre installation durable et court passage ?

La progression du nombre d'immigrés en Bretagne ne résulte pas du simple cumul des arrivées survenues à différentes périodes. En effet, certains immigrés ne rejoignent la région que pour une courte période (poursuite d'études par exemple) avant de repartir.

En fonction de l'évolution des effectifs sur douze ans d'une part, et du poids que représentent les arrivées depuis un an d'autre part, il est possible de classer les pays de naissance des immigrés en quatre groupes (figure 12).

Un premier groupe est constitué de pays avec une immigration plutôt ancienne et qui augmente moins que la moyenne. Il contient principalement les pays du Maghreb, le Viêt Nam, le Portugal et l'Italie.

Un deuxième groupe est composé de pays avec beaucoup d'arrivées récentes et une faible évolution sur une période un peu plus longue. Cela concerne notamment les pays avec un indice de développement humain élevé. On y trouve par exemple, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Canada. Ce type d'immigration peut correspondre à l'arrivée d'étudiants ou de travailleurs très qualifiés. On y trouve également

L'immigration en Bretagne au XX^e siècle

Avec la Première Guerre mondiale, la Bretagne connaît pour la première fois une immigration massive de travailleurs et de réfugiés. La guerre favorisant l'industrialisation, de nombreuses entreprises se convertissent à la production militaire et très rapidement le besoin de main-d'œuvre se fait sentir.

Dans les années 1920, la population étrangère progresse fortement en Bretagne et les Italiens sont ainsi les plus nombreux en 1926. Du fait de l'émigration bretonne et d'un déficit de main-d'œuvre, les Italiens sont surtout employés dans le bâtiment en tant que cimentiers ou maçons dans la construction de réseaux routiers et ferroviaires. Les Espagnols et les Belges, vont, quant à eux, travailler dans le secteur commercial et l'artisanat.

Les réfugiés des années 1930 sont principalement les Sarrois et les Espagnols. En 1935, l'annexion de la Sarre par l'Allemagne entraîne la venue de réfugiés en France. Suite à la guerre civile en Espagne, des

milliers d'Espagnols passent la frontière et sont accueillis tout d'abord dans le sud du pays puis au nord de la Loire à partir de 1937.

Au sortir de la guerre, la Bretagne compte 7 517 étrangers. Les Espagnols représentent l'effectif le plus important suivis par les Italiens et les ressortissants de la France d'Outre Mer. En 1960, la Bretagne connaît deux grandes vagues d'immigration : l'arrivée des Marocains et des Portugais qui participent à des constructions de nouveaux quartiers de villes bretonnes.

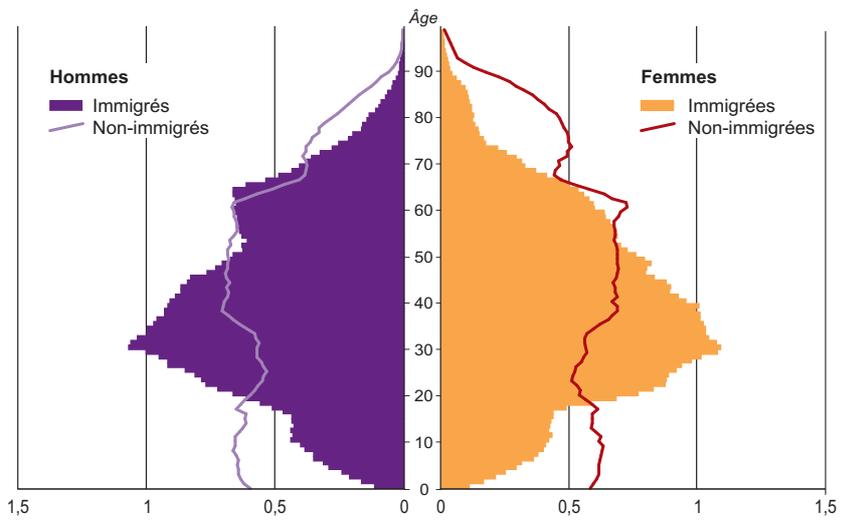
Dans les années 1970, l'immigration de travail devient une immigration familiale. Les travailleurs sont rejoints par leur famille, d'autant plus que la législation sur l'entrée en France des étrangers se durcit. Au recensement de 1975, les Portugais forment en Bretagne la première population étrangère, suivie des Espagnols, Marocains, Italiens et Algériens.

DRJSCS

Source : Histoire de l'immigration en Bretagne - Angéline Etienne et Anne Morillon

13 La population immigrée est plus jeune

Pyramide des âges des immigrés et des non-immigrés en 2011 (en %)



Source : Insee, recensement 2011

comme les Allemands, les Belges, les Espagnols et les Algériens.

Les élèves et étudiants sont, à l'inverse, légèrement surreprésentés (8,5 % contre 7,6 %). En sus de ceux venus directement suivre des études en France, ce sont principalement des personnes ayant immigré en bas âge avec leur famille, puis ayant atteint les âges d'études. La plupart d'entre eux réside au domicile des parents mais ils sont cependant 20 % à vivre dans un ménage de plusieurs personnes (sans lien de parenté).

...mais aussi vis à vis de l'emploi

Aux âges d'activité, les profils se distinguent également de ceux des non-immigrés. Parmi les immigrés au chômage (12 %), les deux tiers ont entre 30 et 39 ans et les ouvriers et employés représentent plus de 60 % des effectifs. Groupe majoritairement féminin (55 %), les parents de famille monoparentale y sont surreprésentés (10 %).

Pour ceux exerçant une activité professionnelle, une multitude de profils s'observe également. Ainsi, environ 7 % des immigrés se classent dans un groupe d'emplois qualifiés. Cadres ou professions intermédiaires, ils ont souvent entre 30 et 39 ans et possèdent un diplôme du supérieur. Les femmes y sont relativement bien représentées (40 %). Ces immigrés travaillent le plus souvent dans l'administration, l'enseignement, la santé ou les services. Les personnes originaires de Belgique, du Portugal, du Maroc et d'Algérie y sont surreprésentées par rapport à l'ensemble des immigrés.

Ensuite, les employés et chefs d'entreprise du secteur du commerce et de la restauration, et dans une moindre mesure des services, se distinguent également. Représentant 5 % des immigrés, ce groupe est plutôt féminin (68 %) et travaille plus souvent à temps partiel. Ces immigrés sont plus diplômés que la moyenne, vivent plus souvent en

couple (avec ou sans enfants) et sont arrivés en France depuis plus de 5 ans.

Par ailleurs, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent 4 % des immigrés. Ils exercent leur activité le plus souvent dans le commerce, l'hôtellerie, la restauration ou la construction. Plutôt titulaires de diplômes professionnels, ils sont majoritairement masculins (80 %). Les personnes d'origines turque et portugaise, mais aussi vietnamienne et britannique, y sont surreprésentées.

En outre, environ 4 % des immigrés appartiennent à un groupe travaillant essentiellement dans les activités de services administratifs et de soutien, qui comprend le travail intérimaire, majoritairement à temps partiel. Résidant en France pour un tiers d'entre eux depuis 5 à 10 ans, ils sont souvent plus diplômés que la moyenne mais exercent principalement des fonctions d'ouvriers (60 %) ou d'employés. Les femmes y sont légèrement plus nombreuses.

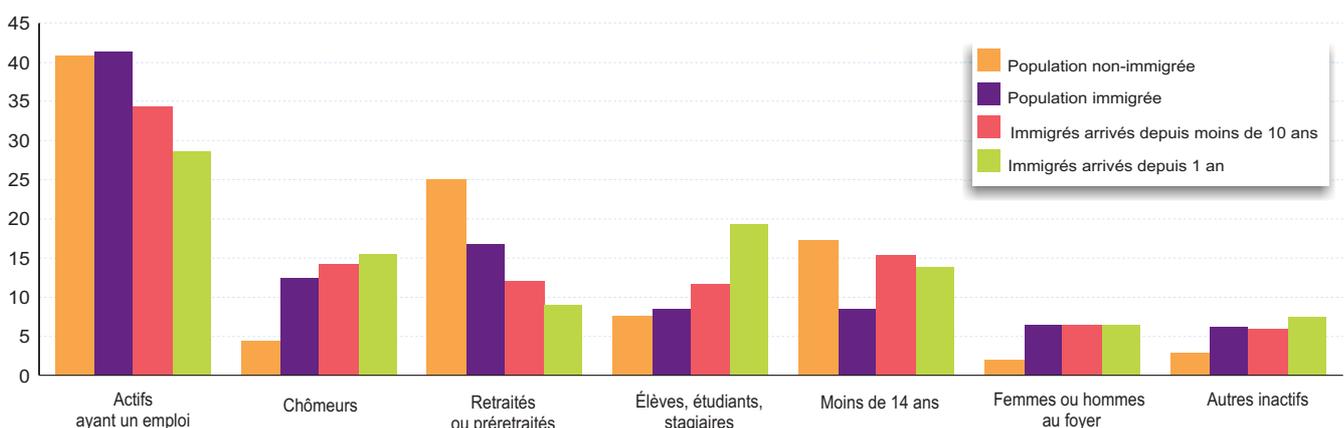
De plus, les employés et professions intermédiaires de l'administration, de la santé et des services représentent 6,6 % des immigrés. Plus fréquemment diplômés, ils sont arrivés depuis plus de dix ans, vivent en couple et ont plus souvent acquis la nationalité française (58 % contre 37 % pour l'ensemble des immigrés).

Un groupe lié à l'emploi industriel, mais aussi dans une moindre mesure aux services représente 7 % des immigrés. Majoritairement ouvrier et masculin, il présente peu de caractéristiques affirmées par ailleurs.

Enfin, le groupe des ouvriers de la construction est également très spécifique. Il comprend également quelques emplois des transports. Quasiment exclusivement masculins, ces immigrés sont souvent très peu diplômés ou possèdent un diplôme professionnel. On y trouve une nette surreprésentation des personnes originaires du Portugal ou de Turquie.

14 Moins d'actifs parmi la population d'immigration récente

Ancienneté de présence des immigrés suivant des caractéristiques sociales (en %)



Source : Insee, recensement 2011

Parmi les inactifs, les femmes au foyer, qui représentent 6 % des immigrés, sont, pour les deux tiers d'entre elles, en couple avec enfant et sont âgées de 30 à 39 ans. Elles sont souvent peu diplômées. Les origines turques et marocaines sont surreprésentées, ainsi que, dans une moindre mesure, les allemandes et les algériennes.

Une majorité d'immigrés arrive directement de l'étranger

En Bretagne, les deux tiers des immigrés arrivent directement de l'étranger. Le tiers restant provient d'autres régions de

métropole, principalement d'Île-de-France et des régions voisines de la Bretagne. Les parcours interrégionaux des immigrés s'avèrent donc relativement similaires à ceux des non-immigrés, pour lesquels le tropisme francilien et le poids des migrations de proximité s'observent également. En 2011, 9 300 nouveaux immigrés sont arrivés en Bretagne. Ils représentent ainsi 10 % des immigrés déjà présents dans la région, une part deux fois plus élevée qu'en moyenne nationale. Sur ce critère, la Bretagne se place en tête des régions métropolitaines juste devant les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes. La part de ces

nouveaux arrivants dans la population immigrée varie fortement suivant le pays d'origine. Si 16,5 % des immigrés arrivés depuis un an proviennent du Royaume-Uni, ces nouveaux arrivants représentent seulement 7 % des immigrés britanniques. La communauté d'origine britannique est en effet déjà bien implantée dans la région. D'autres pays comme la Chine, les États-Unis d'Amérique ou bien le Japon voient la part des immigrés arrivés depuis un an dépasser les 15 %. Selon les cas, il peut s'agir de l'arrivée d'étudiants ou d'une immigration forte mais récente. ■